



ASSOCIATION
DEPARTEMENTALE
PEP10

DISPOSITIF ITEP

03 – 25 – 73 – 61 - 27



38 rue du Village
10260 Montceaux-lès-Vaudes

lespep10.lespep.org



Rapport d'activité 2023

Choisir un métier du travail social c'est se donner le « pouvoir d'agir », avec les personnes que l'on accompagne, pour faire advenir une société «inclusive».

Denis PIVETEAU 15 février 2022

Préambule

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité de l'année 2023.

L'année 2023 a vu l'achat d'un bien immobilier pour le DITEP. Situé à St Pouange il se doit de contribuer à un accompagnement en mouvement et de qualité. Il doit servir la transition inclusive dans laquelle le DITEP est engagé.

Avec ce projet, l'identité du DITEP s'est vu renforcée par un nom « Le pas de côté ». Il se veut ainsi nommé pour les raisons suivantes :

« Le pas de côté doit permettre une pensée promise à plus de créativité, d'étonnement et d'aventure. Il est un pas qui s'écarte du tracé direct, une courbe qui remplace la ligne droite entre deux points, bref une bifurcation, une déviation. Du pas au pas de côté, il n'y a qu'un pas : il permet d'écarter un danger, d'enjamber un obstacle, de le contourner. Il est dès lors une solution possible, une nécessité. »

L'organisation en dispositif a été évaluée lors d'une formation dispensée par le champ social en lien avec l'AIRe en fin d'année 2023. Notre organisation est bien celle d'un dispositif. Le travail à venir est celui de la formalisation de nos pratiques et celle des collaborations. Nous devons attester de l'ouverture du dispositif ITEP « Le pas de côté » sur son environnement.

Catherine DEBARD
Directrice du DITEP

Sommaire

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION DES PEP-10	3
1.1. Les valeurs	3
2. PRESENTATION DU DISPOSITIF ITEP	4
2.1. Agrément	4
2.2. Le public accompagné	5
3. PRESENTATION DU PUBLIC ACCOMPAGNÉ.....	6
3.1. Répartition par âge	6
3.2. Répartition géographique et évolution des coûts de transport.....	6
3.3. Double vulnérabilité : protection de l'enfance et champ du handicap	9
3.4. Accompagnement thérapeutique	9
3.5. Accompagnement éducatif	11
3.6. Accompagnement pédagogique	13
3.7. Admission / sorties.....	16
4. RESSOURCES HUMAINES.....	17
4.1. L'âge.....	18
4.2. L'ancienneté.....	18
4.3. Les absences	19
4.4. Les formations	20
4.5. Les réunions institutionnelles.....	20
4.6. L'interdisciplinarité.....	21
5. DÉMARCHES QUALITE.....	22
6. JOURNÉES RÉALISÉES	24
7. LE RAPPORT FINANCIER.....	25
8. PERSPECTIVES FUTURES.....	28

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION DES PEP-10

Organisme Gestionnaire : les Pupilles de l'Enseignement Public (P.E.P)

Les PEP : 100 ans d'expérience au service d'une société inclusive !

Les PEP, c'est un réseau de 123 associations de proximité fédérées au sein d'une Fédération Générale qui agit pour une société inclusive.

LA FGPEP (Fédération Générale des PEP) est donc un réseau et un mouvement de transformation sociale.

Ces dernières années, elle a promu la notion de société inclusive, garante de l'accès de tous aux droits communs : droit à l'éducation, à la culture, aux loisirs, aux soins, à la vie sociale et à l'emploi. Elle intervient dans les domaines de la Petite Enfance, de l'Éducation, des loisirs, du social, du médico-social et du sanitaire, sur l'ensemble des départements français.

Chaque année les PEP accompagnent 1 300 000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles.

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PEP

AGIR POUR UNE SOCIÉTÉ
SOLIDAIRE ET INCLUSIVE



www.lespep.org



1.1. LES VALEURS

Les actions des associations PEP sont guidées par les valeurs de **Laïcité**, de **Solidarité**, d'**Égalité** et de **Citoyenneté**. Ces valeurs sont indissociables les unes des autres. Elles s'enrichissent de leurs nécessaires interactions. Elles participent à la construction d'une société plus inclusive, plus éclairée et plus solidaire à la fois.

2. PRESENTATION DU DISPOSITIF ITEP

Le Dispositif d'Intervention Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (DITEP) des PEP10 est situé sur la commune de Montceaux lès Vaudes. Au 31 décembre 2023, il accompagne 35 / 34 jeunes présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Si le dispositif permet un pas de côté, il se doit de conjuguer une logique de parcours inclusif dans une démarche d'auto-détermination.

La notion de parcours :

Quinze ans après la loi du 11 février 2005, les besoins exprimés par les personnes en situation de handicap ont évolué et la réponse sous forme de « places » dans un établissement ou un service, si elle peut encore être pertinente, ne suffit plus pour tenir compte de la diversité des aspirations des personnes.

Le mouvement de transformation de l'offre implique que le secteur médico-social doit être rénové pour davantage :

- Partir des besoins et des attentes des personnes handicapées et de leurs aidants ;
- Promouvoir leurs capacités et leur participation ;
- Favoriser une vie en milieu ordinaire lorsque cela est possible et conforme aux souhaits de la personne ;
- Répondre à la logique d'un « parcours » global alliant précocité des interventions et renforcement de l'inclusion sociale ;
- Répondre à des besoins spécifiques et parfois complexes, en fonction du type de handicap
- Anticiper, prévenir et gérer les ruptures de parcours.

Pour cela, il nous faudra :

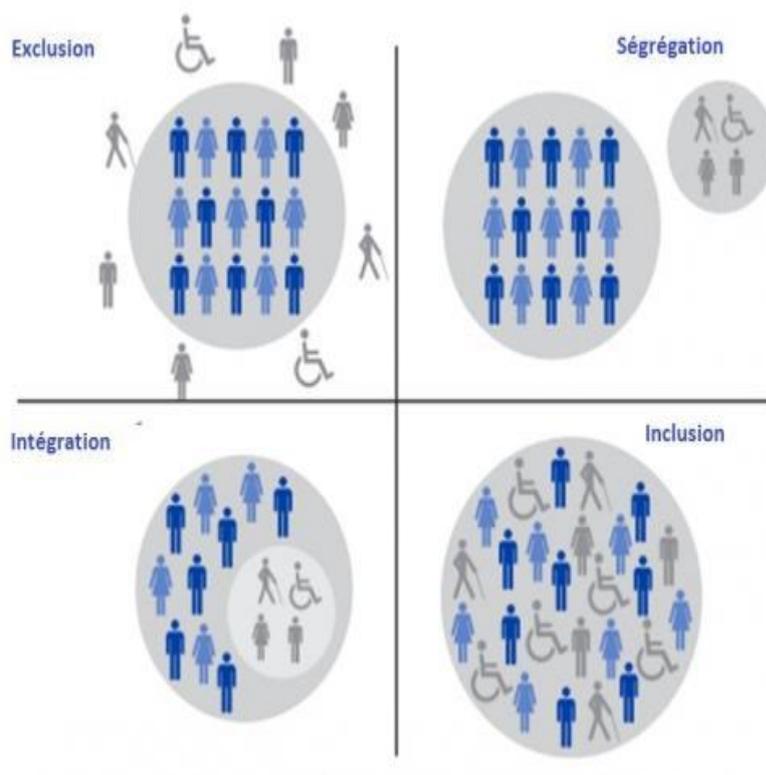
- Renforcer les liens entre les différents dispositifs médico-sociaux pour sortir de la logique des filières,
- Renforcer les liens entre le secteur médico-social et le secteur sanitaire afin de garantir la cohérence et la complémentarité des accompagnements
- Renforcer les liens entre le secteur médico-social et le milieu ordinaire dans tous les domaines - soins, scolarisation, logement, emploi, accès à la culture et aux loisirs – afin de promouvoir l'inclusion.

La transition inclusive :

La société inclusive est celle qui va mettre à l'intérieur de ses frontières, de ses valeurs, de ses normes, tous ceux qui en font partie de droit. Dans une société inclusive, chacun à sa place.

« Une société inclusive ne défend pas seulement le droit de vivre mais celui d'exister » (Charles Gardou 2018) « la plupart des personnes en situation de handicap sont dans la société sans y être réellement et sans en être vraiment »

Nous pouvons considérer que nous sommes en « transition inclusive » et que l'on demande aujourd'hui aux ESMS d'en devenir des acteurs majeurs (Acteur-expert-ensemble pour une société qui change – D. Piveteau)



L'auto-détermination :

L'autodétermination n'est pas un état, c'est un processus plus ou moins long à accompagner avec une posture et des outils spécifiques.

- Renforcer le pouvoir d'agir des familles, c'est rechercher systématiquement les « potentiels individuels et familiaux »
- Être autonome : Ce n'est pas seulement faire seul ! C'est aussi savoir les choses que l'on peut faire seul. Être autonome, c'est aussi demander de l'aide pour faire certaines activités.

Quand on ne peut pas faire seul, on peut demander de l'aide à ses parents, sa famille, les professionnels.

- Se connaître : C'est savoir qui on est ! Se connaître, c'est savoir ce que l'on aime, ce que l'on n'aime pas. C'est connaître ses forces et ses faiblesses.
- L'identité est une globalité : Les besoins spécifiques font partis de cette identité. Mais une personne a aussi des passions, des envies, etc. qui font partie de son identité.
- S'organiser, c'est anticiper et ça s'apprend ! Il faut savoir comment agir pour faire face à une situation. On peut apprendre à résoudre un problème. On peut apprendre à faire une tâche ou plusieurs tâches pour atteindre son but...
- Être capable, c'est savoir identifier ses forces. C'est réussir, mais aussi échouer. Se tromper, ce n'est pas grave. Être capable, c'est important pour avoir confiance en soi.

2.1. AGREMENT :

En 2023, le Dispositif ITEP « Le pas de côté » est autorisé pour 34 accompagnements :

- 4 places d'accueil de jour – 6 à 20 ans
- 10 places d'hébergement – 6 à 20 ans
- 20 places ambulatoires – 6 à 20 ans

Un avenant a été proposé aux représentants de l'ARS concernant notre agrément. Il leur est proposé :

Le tableau ci-dessous précise les modalités d'accueil des activités médico-sociales du périmètre du CPOM.

Capacités totales gérées sur le périmètre du CPOM		
Activités	Capacité autorisée	Capacité installée
Tous modes d'accueil et d'accompagnement	34	34

Une première demande faite en 2022 et sans réponse a amené à une nouvelle demande en 2023. Ce qui est important pour nous c'est la fluidité, c'est le parcours, ce n'est pas de faire disparaître des outils précieux.

2.2. LE PUBLIC ACCOMPAGNÉ :

Les jeunes accompagnés par le DITEP ont des parcours généralement marqués par des perturbations relationnelles précoces, des problématiques de séparation et de pathologie du lien et pour certains des vécus de maltraitance et/ou d'abus. Sur le plan psychopathologique, comme le souligne Serge HEUZE dans un de ces ouvrages, ils peuvent présenter différents troubles :

- troubles envahissants du développement avec parfois des épisodes de dépersonnalisation, des crises d'angoisse envahissantes, des pertes de contact avec la réalité...
- troubles de la personnalité : dyssociales, narcissiques, dépendantes... - troubles des conduites pouvant même se combiner : troubles alimentaires, conduites addictives, troubles de la communication, troubles de l'humeur, hyperactivité...

Nombre d'entre eux évoluent dans un fonctionnement psychique paradoxal avec un besoin constant d'étayage et une impossibilité à pouvoir le supporter. Au moment de l'arrivée, nombre de jeunes ont déjà des vécus d'exclusion, de rejet, de mise à l'écart qui amplifient une image de soi souvent dégradée. Leurs difficultés peuvent aussi se surajouter à des contextes familiaux déjà bien fragilisés. L'accompagnement va donc consister à proposer un cadre contenant, bienveillant et pérenne. En appui sur les potentialités de chaque jeune et en essayant de prendre en compte la diversité de ses besoins, les professionnels vont tenter d'inverser une dynamique d'échec souvent jusqu'alors prépondérante.

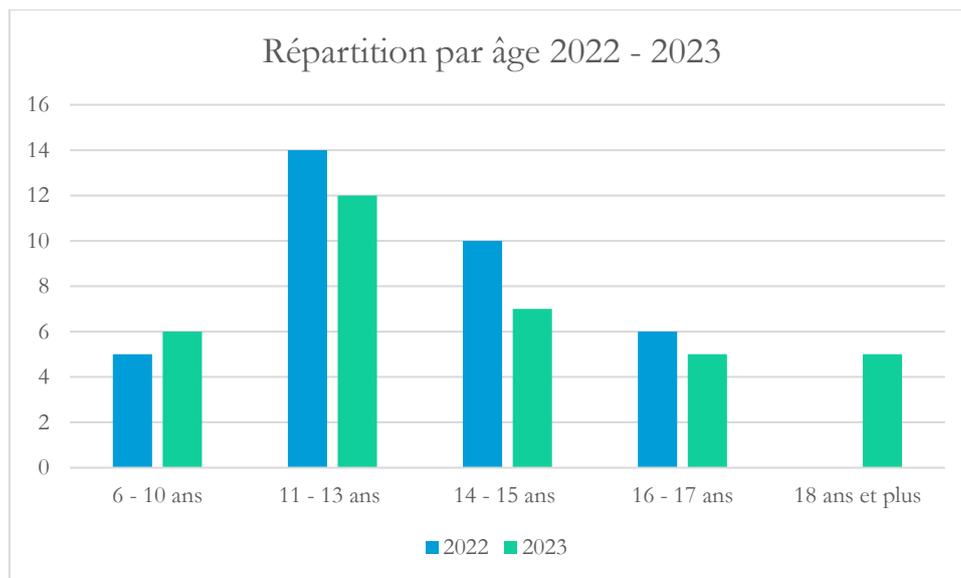
Le principe de non-exclusion est un des fondements de l'accompagnement proposé.

Le principe de la scolarisation sur l'environnement de l'enfant est privilégié

Dans un tel contexte, et au regard de la pathologie de certains jeunes accueillis, le dispositif doit faire face à une multitude d'incidents et de transgressions nécessitant un travail de reprise au quotidien. Travail parfois ô combien éprouvant pour les professionnels.

3. PRESENTATION DU PUBLIC ACCOMPAGNÉ

3.1. RÉPARTITION PAR ÂGE



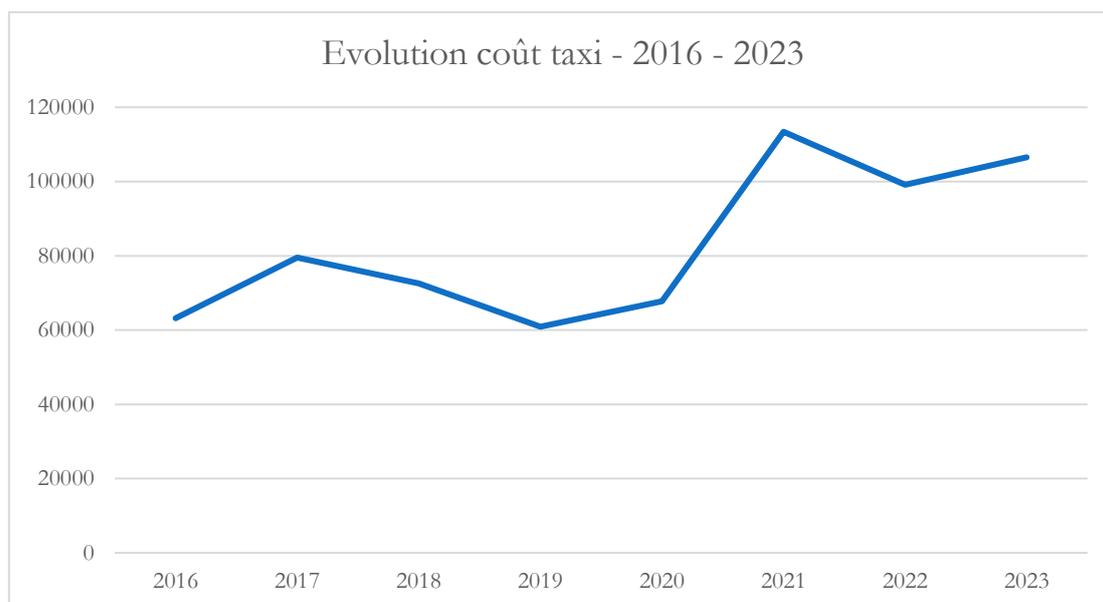
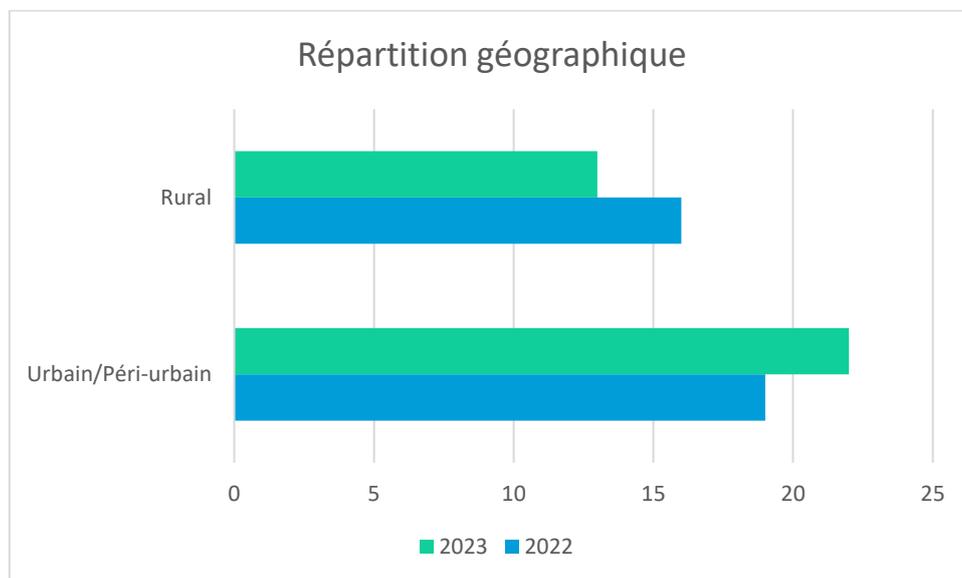
85% des enfants/adolescents accompagnés sont des garçons.

35% relèvent de la protection de l'enfance.

80% des jeunes majeurs ont un projet professionnel / social en lien avec le secteur spécialisé adulte.

3.2. REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET ÉVOLUTION DES COÛTS DE TRANSPORT

L'indicateur du lieu géographique dans les admissions est important. Sur le péri-urbain /urbain, 2 DITEP peuvent accompagner les jeunes. Sur notre secteur rural (sud département), seul notre DITEP intervient. Nous le prenons en compte.



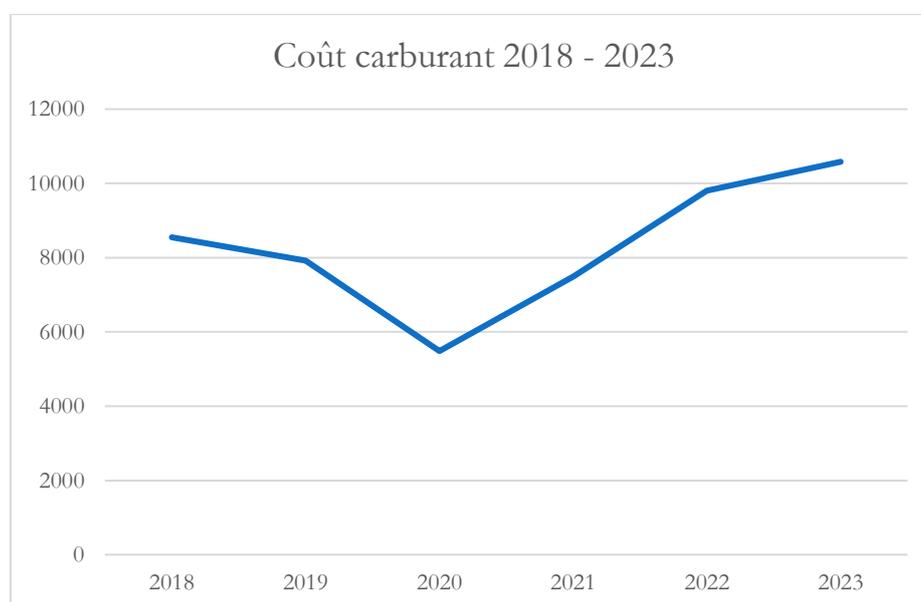
Si 2021 a vu un bond du budget en lien avec la crise sanitaire et son adaptation nécessaire dans les véhicules, le coût des transports 2023 reste plus important que les années avant crise. L'augmentation du tarif kilométrique est une explication mais n'est pas suffisante.

- Le principe de scolarisation sur le lieu d'environnement de l'enfant s'amplifie et nécessite des moyens importants.

- La progression, nous le verrons, du travail avec les thérapeutes libéraux augmente. Le territoire rural n'est pas toujours pourvu de soins de proximité et amène les enfants du rural à venir en ville ou son agglomération.

Ce ne sont pas seulement les actions inclusives qui expliquent le coût supplémentaire, c'est aussi un accompagnement sur le site du DITEP pour plus d'enfants en journée. Les enfants sont accueillis sur des médiations répondant à leur besoin. C'est le mouvement intérieur/extérieur qui fait expérience pour les enfants. Ils expérimentent et viennent comprendre leur manière de faire en interne afin de pouvoir faire autrement sur l'extérieur.

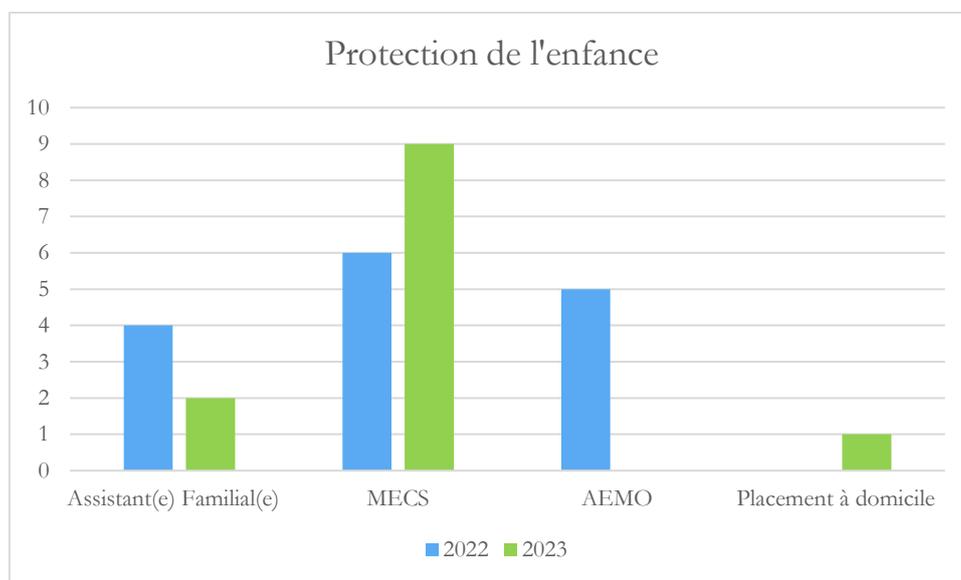
A ceci s'ajoute le budget carburant pour 7 véhicules de service : 85000 kms sont réalisés.



A ces coûts directs viennent s'ajouter environ 3 ETP passés par les professionnels (toutes fonctions confondues) pour les transports et leur organisation, 1000 € d'une assurance « auto-mission » contractée pour les véhicules personnels de l'équipe, 1200€ de remboursement kilométrique ...

Alors oui ! les transports sont un budget important mais ils sont aussi et surtout un lieu de rencontre en huis clos formidable. Sans bureau ni téléphone, sans face à face, ils deviennent une opportunité à la rencontre authentique. L'espace clôt de la voiture est un outil, outil contenant, protégé de l'extérieur ou les regards ne se croisent pas, il permet un espace de parole bien spécifique et nous l'utilisons lorsque le besoin s'en fait sentir.

3.3. DOUBLE VULNERABILITE : PROTECTION DE L'ENFANCE ET CHAMP DU HANDICAP



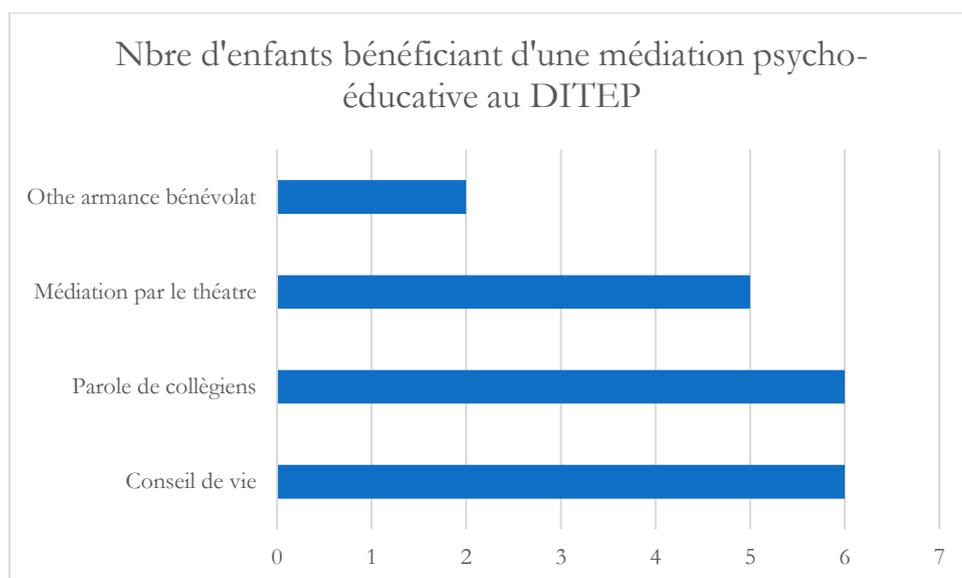
3 informations préoccupantes ont été réalisées en 2022, 2 en 2023.

3.4. ACCOMPAGNEMENT THÉRAPEUTIQUE

Les thérapeutes du dispositif assurent les accompagnements des enfants et adolescents qui sont dans le refus de soin.

L'action thérapeutique s'allie aux missions éducatives et pédagogiques pour aider les enfants et les adolescents qui présentent des troubles du comportement à sortir de leur handicap. La nature même de ces troubles empêche l'approche psychothérapeutique classique et implique de développer d'autres approches. Les ateliers thérapeutiques à médiation font partie des dispositifs adaptés. Les ateliers à médiation ont l'avantage de mettre entre le thérapeute et le bénéficiaire un médium, un « déjà-là » par lequel la personne va être portée et étayée. Il s'agit d'un « médium malléable » (Roussillon, 1991) dans lequel la personne va inscrire des traces, laisser des empreintes verbales et surtout non verbales. Ces traces qui se situent en deçà du langage verbal ou des images mentales se prêtent à l'interprétation, et peuvent être l'amorce d'un travail de symbolisation, de mise en sens et de mise en récit.

Aux entretiens directs avec les enfants et/ou leur famille s'ajoute en interne la participation à toutes les réunions et concertations. La mise en place des entretiens en libéral est également assurée par le thérapeute du DITEP.



- ° 5 enfants ont bénéficié d'entretiens systémique en individuel dont 3 pour la fabrication d'un livre.
- ° Un travail familial pour 5 jeunes s'est réalisé.
- ° En 2023, le protocole violence s'est vu être porté par la thérapeute familiale du DITEP pour 3 enfants.

Les enfants et adolescents du DITEP sont souvent dans l'agir, dans l'impulsivité ce qui peut provoquer des comportements violents (verbaux ou gestuels) envers eux-mêmes, les autres personnes et d'importantes dégradations matérielles.

Afin de mettre en mots, d'ouvrir à la réflexion et non dans l'unique idée de sanctionner, un protocole violence sera proposé.

L'enfant réfléchira sur son ressenti avant l'acte, pendant l'acte et sur ses conséquences (et les hypothétiques accidents qui auraient pu survenir).

Avec un questionnement systémique, l'enfant expérimentera les émotions des autres protagonistes et pourra mettre en lien ses actes avec son expérience passée, présente et future.

Le protocole violence permet de considérer le passage à l'acte comme un court-circuit de la pensée et doit inciter à redonner la parole à l'enfant, à l'aider à en dire quelque chose qui lui soit propre.

Le protocole violence permet alors de repérer et de communiquer ses besoins.

Le protocole violence permet une réflexion sur la transformation de la scène passée. Comment faire autrement, comment l'exprimer ?

Objectifs : S'arrêter – Réfléchir – Mettre des mots

- Analyse des évènements passés
- Elaboration du mécanisme (cause / conséquence)
- Projection sur d'autres réponses possibles
- Développement de l'empathie
- Réflexion sur la réparation

Il s'agit d'un temps qui pose un arrêt concernant un acte inadapté dans la vie institutionnelle et / ou scolaire de l'enfant.

Il est un élément important de la réponse faite au passage à l'acte.

° L'infirmière intervient sur la préparation des traitements et a des actions de bien-être avec 2 enfants. Elle est essentielle pour rassurer. Il est à noter que ce temps n'est que de 0.15 ETP.

Sur le bassin de vie des enfants :

7 enfants bénéficient de séances avec un psychologue en libéral. Il est recherché pour chaque enfant une connaissance de son territoire afin qu'il puisse sans le DITEP avoir accès à une ressource thérapeutique.

10 enfants / adolescents rencontrent un psychiatre du CMP / Temps du devenir.

2 enfants ont des séances de psychomotricité.

3.5. ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Fonction référente :

L'exercice de la fonction référente est une mission plutôt ancienne qui est dévolue, au DITEP, à un éducateur spécialisé pour 6/7 situations et au moniteur éducateur pour 2/3.

Cette fonction désigne le référent comme la personne-ressource de proximité tant pour l'enfant/adolescent, que pour sa famille et toute partie-prenante de son accompagnement. Il est aussi celui qui met en œuvre le projet personnalisé défini lors des concertations. Cette fonction est coordonnée hiérarchiquement par la directrice et fonctionnellement par la coordonnatrice. Le référent est désigné à l'issue de l'admission par la directrice qui tient compte des besoins d'accompagnement repérés et de la « pertinence » de tel ou tel référent.

Cette fonction nécessite de nombreuses compétences :

Travailler et s'organiser dans une équipe interdisciplinaire.

Elaborer une réflexion sur la situation de l'enfant

Aider la personne à s'inscrire dans une démarche de projet en articulation avec l'équipe et les partenaires.

Proposer des axes de travail

Suivre le projet et son évolution.

Elle nécessite surtout des qualités relationnelles permettant d'optimiser le lien avec l'enfant et sa famille. La référence est questionnée régulièrement sur les conditions de son déroulement.

Elle se devra d'évoluer vers une référence de parcours.

VAD / Travail partenarial :

Aujourd'hui, le travail partenarial et celui avec les familles ne sont plus en discussion. Ils sont une part importante de la mission des référents. C'est le rapport avec ceux-ci qui se modifie. Ils attendent du DITEP « un service rendu » qui les aide à mettre en œuvre leur propre projet. Cela change les relations et induit de nouvelles pratiques professionnelles. On se concerta mais surtout on négocie, il n'y a pas qu'un point de vue sur une situation et la recherche d'un consensus est primordiale. Il y a recherche à travers les entretiens d'une identification des désaccords et accords.

Vie quotidienne :



Nous considérons au DITEP – PEP10 que la vie quotidienne est la traduction de différents espaces contenant, qu'ils soient éducatifs, pédagogiques, thérapeutiques, hiérarchiques ... Tout est vie quotidienne. Le dispositif accompagne les espaces d'expériences pour l'enfant en décodant les messages afin d'aider les enfants à se dégager de la répétition de leurs traumatismes.

En proposant aux enfants un accompagnement caractérisé par le « vivre avec » et le « faire avec » le DITEP offre des possibilités de transformation.

3.6. ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

L'orientation en DITEP reste encore aujourd'hui un moyen de signifier ce besoin de sortir d'un système qui ne répond pas aux besoins de l'enfant. Le « sortir » doit lui permettre un temps de travail entre la pensée et l'agir et soutenir un temps de travail sur les affects dans un lieu où cela est possible.



Or, les DITEP se sont rendus compte que la concentration trop importante de personnes souffrant de troubles du comportement aggrave et amplifie les symptômes et ses manifestations.

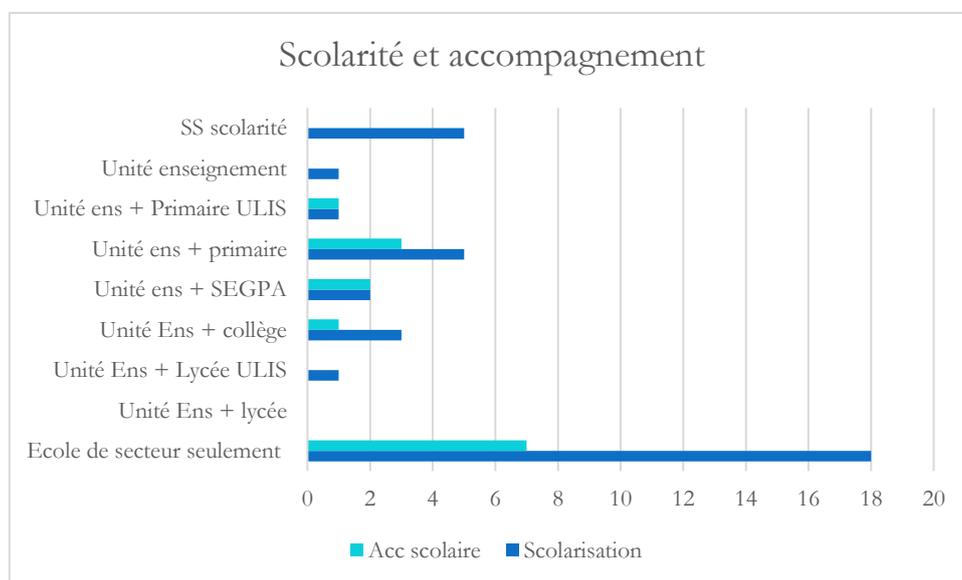
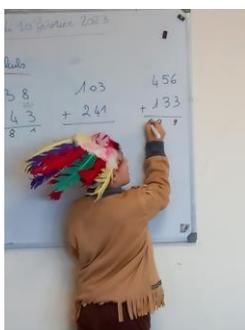
A partir de cette constatation, la scolarisation de l'enfant dans son environnement n'est plus considérée comme une finalité en soi mais comme un moyen de répondre à une difficulté. Pour cela, ensemble, EN et dispositif ITEP devons travailler sur la transformation du regard posé sur le trouble de ces enfants :

- Ils ne sont pas seulement perturbateurs, ils sont « perturbés ».
- Les troubles du comportement focalisent le regard, ne faut-il pas regarder la souffrance qui les génère ? : troubles de l'attachement, relationnels, des apprentissages, de stress post-traumatiques.
- Le comportement constitue le langage pour exprimer une souffrance.

La scolarisation reste une opportunité pour l'enfant de fonctionner différemment et ne pas s'enfermer dans une conduite qui est celle qu'il pense que l'on attend de lui au DITEP. Cela relève

d'un équilibre entre donner à l'enfant la possibilité de « jouer » ses troubles du comportement dans un lieu fait pour cela, le DITEP, et de pouvoir aller dans un lieu d'inclusion en étant soulagé, pour partie et pour un temps, des tensions qu'il ressent.

Le DITEP se doit de mettre en œuvre un accompagnement inclusif articulant les dimensions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques afin de soutenir le passage entre l'intérieur (DITEP) et l'extérieur (son environnement) et permettre aux troubles du comportement d'être plus entendables et surtout acceptables pour chacun.



4 jeunes de plus de 14 ans ont effectué des stages professionnels.

25 établissements scolaires différents pour 30 enfants scolarisés sur les 35.

Plusieurs liens sont possibles avec l'école de secteur de l'enfant selon les besoins de ce dernier :

- Un lien qualifié « d'administratif ». Il est porté par les enseignantes ou les éducateurs exerçant la fonction référente. Il n'est pas qualifié d'accompagnement. La posture d'élève existe. Le lien est une veille.
- Un accompagnement par un éducateur scolaire : Il vise plus particulièrement les enfants qui manifestent au sein de l'établissement scolaire une agitation et donc une attention particulière. L'élève a besoin d'un accompagnement direct pour l'aider à mettre en mots ce qui se passe dans l'espace scolaire encore considéré comme un lieu d'expérimentation. C'est souvent la relation avec les autres élèves qui est travaillée.
- Un accompagnement par l'enseignante : L'enfant a une posture d'élève mais un temps de reprise pédagogique est nécessaire.

Les accompagnements en direct avec l'enfant ne pourraient avoir de l'effet sans lien avec les enseignants de l'établissement de scolarisation de l'élève. En dehors de « la bonne volonté de terrain », le travail partenarial est difficile. Il devrait s'inscrire dans une formalisation des collaborations bien plus précise que la seule convention qui nous lie : E.N et DITEP. Cette formalisation devrait traduire une vraie volonté d'inclusion. L'inclusion d'un élève en situation de handicap nécessite des temps de réflexion, de construction de stratégie, de transmission d'informations qui doivent être portés par la « bonne volonté » de terrain mais pas seulement. La dynamique institutionnelle doit reconnaître ce besoin, le conventionner afin d'éviter les écueils à ces pratiques de réseaux informels. En cas de conflit ou de mobilité des professionnels, la collaboration obtenue peut être affectée. L'inclusion doit être scolarisation et permettre à l'élève inclus une scolarité équitable : l'inclusion ne permet pas les mêmes accès aux outils existants dans les écoles.

Quelles que soient les cultures professionnelles, l'ensemble des institutions doit donc partager la conviction que :

- La place de tout enfant est à l'école, et dans toute la mesure du possible à l'école ordinaire
- Le rôle de l'école n'est pas uniquement d'instruire, pour garantir que les citoyens partagent une culture et des connaissances communes, et se construisent un avenir professionnel et une autonomie. L'école vise également l'apprentissage du vivre ensemble, la socialisation, le développement de compétences relationnelles qui s'accordent autour de valeurs communes de respect de chacun, d'acceptation de la différence, de solidarité. L'école est un socle pour la construction et le maintien du vivre ensemble, et pour l'émancipation de chaque citoyen
- Pour ces raisons, la scolarité est une priorité dans le quotidien de chaque enfant
- L'ensemble des acteurs qui gravitent autour de l'enfant partagent la responsabilité de la « réussite scolaire » de celui-ci (inclusion réussie, épanouissement, apprentissage, développement des compétences psychosociales)

- La stabilité du parcours pour l'enfant ou le jeune est un facteur de protection essentiel. L'école ayant une place prioritaire dans le quotidien de l'enfant pour son développement, la stabilité de son parcours scolaire doit être recherchée par l'ensemble des acteurs au même titre que les dispositifs et lieux d'accompagnement qui sont définis pour lui (ESSMS, professionnels référents, soins, etc.). Les mesures de protection d'un enfant, prononcée par l'ASE ou par un juge, doivent tenir compte de l'importance de la scolarité pour l'enfant, comme élément constitutif de sa protection globale ¹.

Il va de soi que le lien nécessaire, primordial est celui des parents avec l'école.

Ils doivent eux aussi, souvent, être accompagnés vers une sorte de retour à l'école. Le contact a été difficile et les sollicitations ont été nombreuses. L'orientation en DITEP a souvent été demandée par l'école. Il faut donc travailler le parcours ancien avec l'école afin que la relation puisse de nouveau se créer en toute confiance.

La famille prend les décisions, participe aux bilans réguliers et reste le premier interlocuteur de l'école.

3.7. ADMISSION / SORTIES

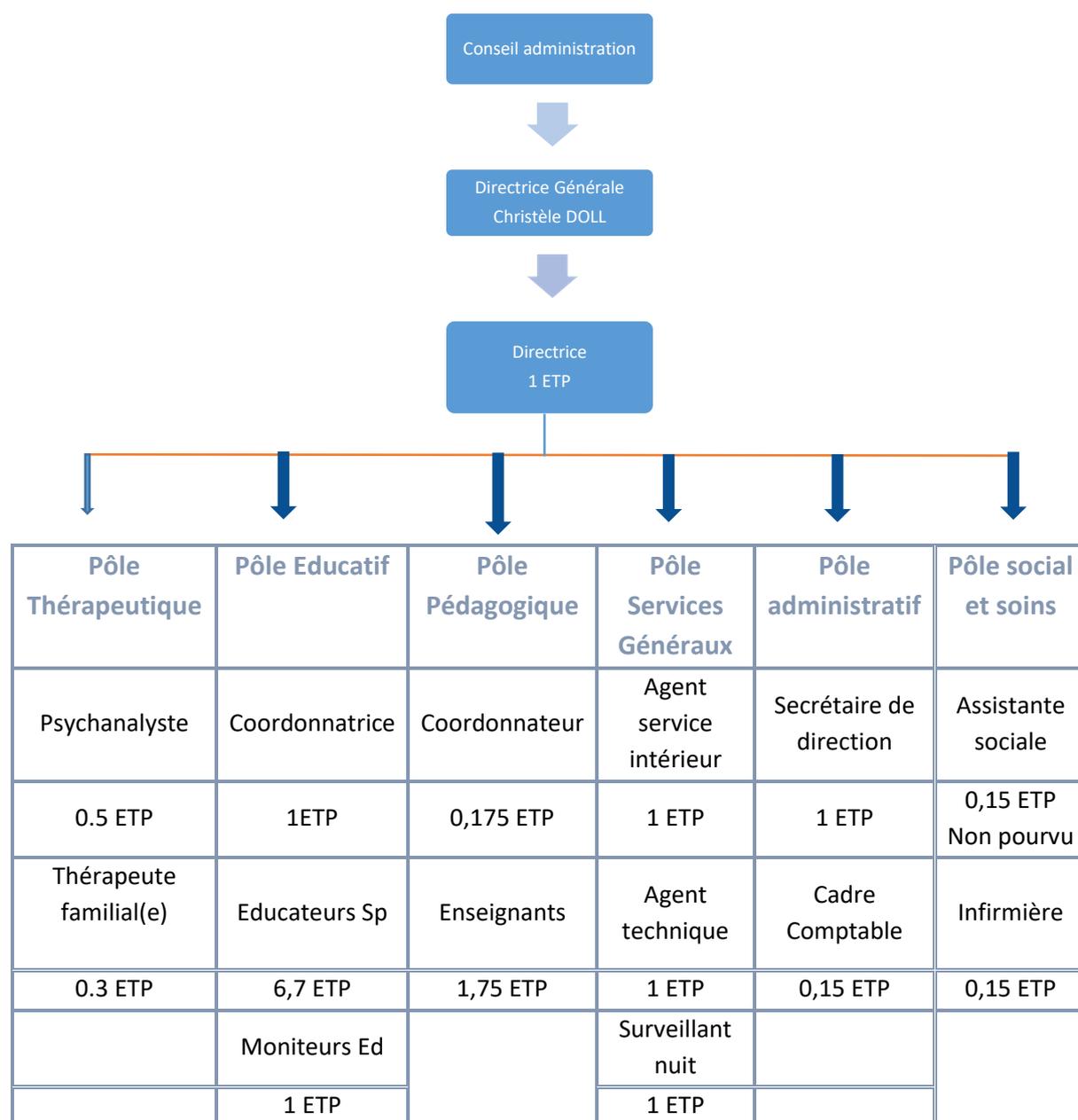
4 sorties :

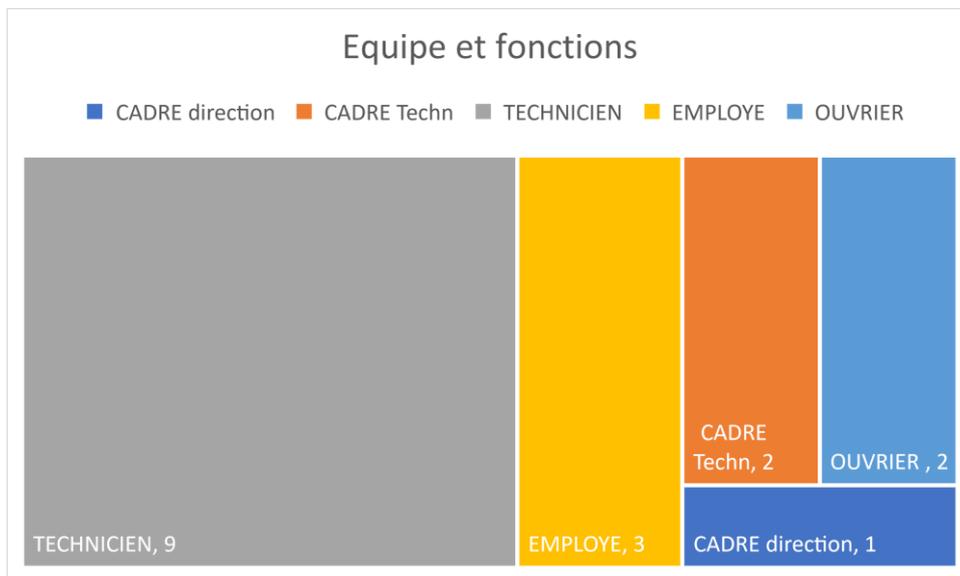
- 2 sorties pour un retour à l'école sans accompagnement
- 1 sortie d'une jeune fille relevant de la protection de l'enfance et qui devenue majeure à refusé contrat jeune majeure et la poursuite de l'accompagnement par le DITEP.
- 1 sortie à 16 ans, sans projet de scolarisation / professionnelle avec l'autorisation des parents.

¹ HAS • Accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire • juillet 2021

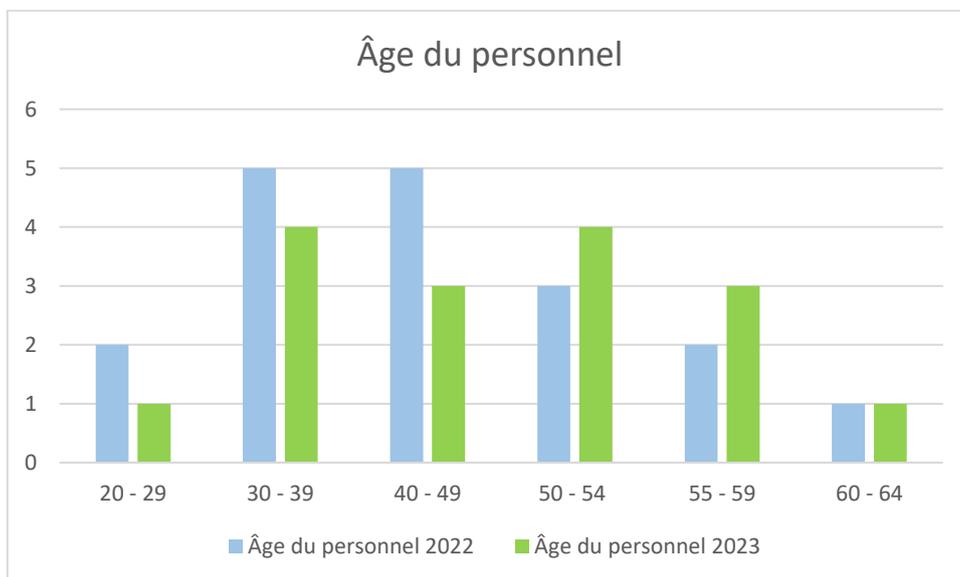
4. RESSOURCES HUMAINES

Organigramme en ETP du dispositif ITEP (septembre 2023)

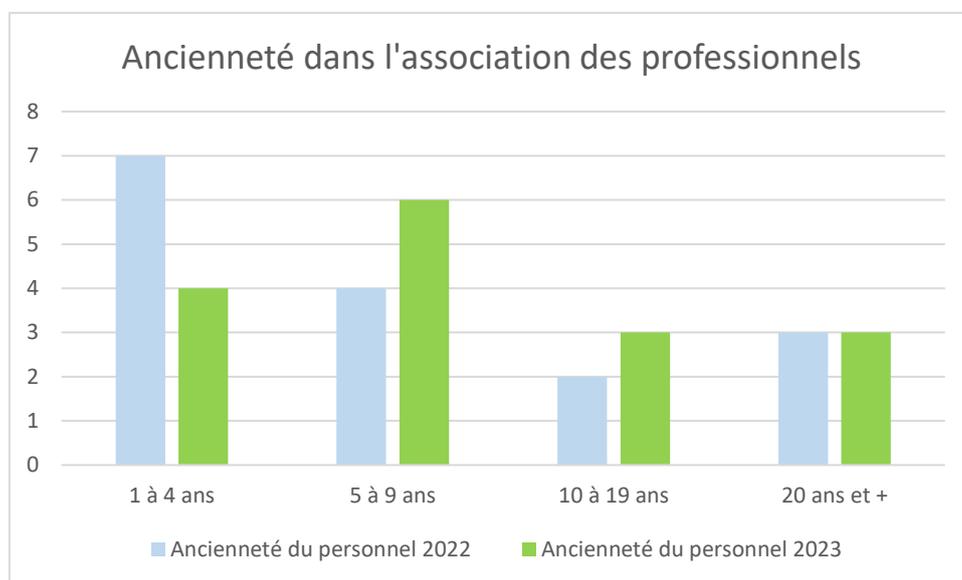




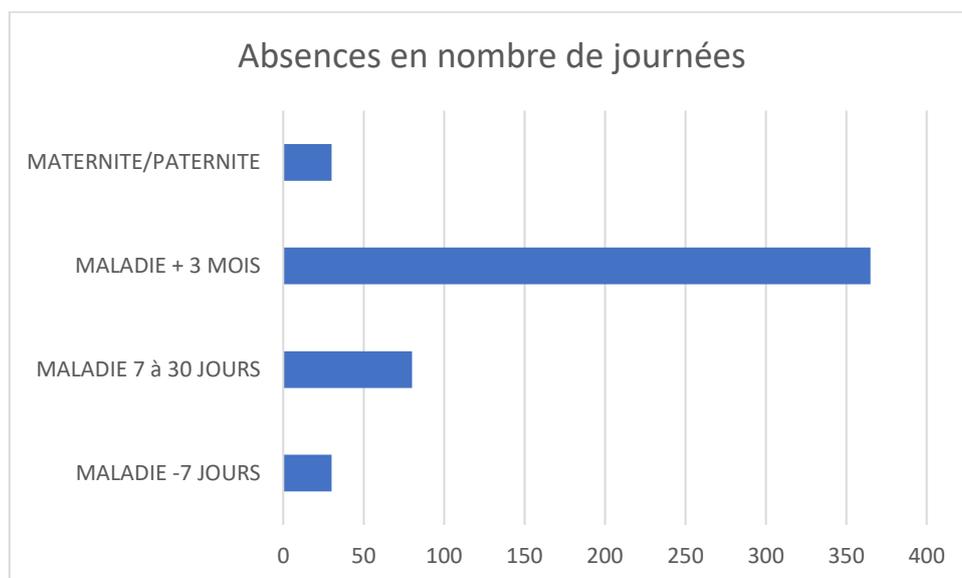
4.1. L'AGE :



4.2. L'ANCIENNETÉ :



4.3. LES ABSENCES :



Les absences se répartissent sur 30 % des professionnels.

4.4. LES FORMATIONS :

En interne, 1 journée de formation a été réalisée sur la « Prise en charge de l'enfant victime de violences sexuelles ».

L'analyse des Pratiques professionnelles s'est déroulée au rythme de 3h par mois tout au long de l'année. Ce temps est encadré par un psychologue.

908 h pour l'année 2023, ont été consacrées à la formation des personnels : Management en dispositif – Auto-détermination – Approche systémique – Art-thérapie – Travailler avec et dans la famille – Création d'une escape Game – Communiquer au-delà des mots – De l'entretien individuel à l'entretien familial – Management au quotidien, une approche pratico-pratique.

4.5. LES REUNIONS INSTITUTIONNELLES :

Equipe interdisciplinaire :

Le lundi matin (informations institutionnelles – réflexion – stratégie – validation) –

Le vendredi après-midi : Organisation de la semaine à venir

Le lundi midi : les stratégies (Quelles actions mettre en place ?)

L'objectif premier des réunions d'équipe est de constituer une équipe cohérente et contenante dans l'accompagnement des enfants. Ainsi s'agit-il de penser équipe et collectif. Travailler en équipe est un impératif. Montrer nos capacités de concertation entre nous peut amener les enfants à se concerter entre eux, entre eux et nous. Il nous faut donc incarner l'interdisciplinarité dans le quotidien des enfants et ne pas le cantonner dans les échanges entre adultes pour leur permettre un modèle de communication.

Avec la famille :

Les concertations : Elles servent à faire un point de bilan du travail fait, de la situation de l'enfant, doit permettre d'échanger et de se concerter, de négocier et enfin de contractualiser une poursuite de l'accompagnement, pour y faire quoi ? et avec quels moyens ?

Aucune concertation ne se tient sans la présence de la famille.

4.6. L'INTERDISCIPLINARITE

Elle agit par une élaboration commune des axes de travail, mais surtout dans la mise en place d'outils communs. Faire partie d'une équipe c'est avoir la volonté d'explicitier ce qui est sous-entendu, ce qui relève de l'évidence alors qu'il n'en est rien. L'intérêt d'une équipe interdisciplinaire repose sur la mise en commun des qualités de chacun pour optimiser l'accompagnement. Les difficultés résident dans la cohérence, la compréhension des tâches de l'autre, les impératifs institutionnels ...

La mise en sens des actions posées permet de faire le pas de côté si nécessaire à l'accompagnement de ces enfants.

Et cette interdisciplinarité se vit aussi à travers les postes de l'agent technique, de l'agent de service intérieur et de la secrétaire de direction. Ils sont par leurs missions les artisans d'un accompagnement de qualité. Ils entretiennent, réparent et organisent. Ils participent à la relation avec les enfants.

5. DÉMARCHES QUALITE

La réforme de la démarche d'évaluation :

L'application de la loi 2002-2 prévoyait une évaluation du service rendu en interne tous les 5 ans et une évaluation externe tous les 7 ans. Mais à la suite d'un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) de juin 2017, relatif au dispositif d'évaluation interne et externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), qui formulait un certain nombre de préconisations pour améliorer le dispositif, la loi relative à l'organisation et la transformation du système de santé (OTSS) du 24 juillet 2019 a impulsé une nouvelle dynamique, visant à renouveler, rationaliser et uniformiser l'évaluation des actions des ESSMS dans le cadre de leur démarche qualité.

La loi fait notamment évoluer les missions de la Haute autorité de santé (HAS) en les élargissant au secteur social et médico-social et en lui confiant l'élaboration :

- D'un nouveau référentiel d'évaluation nationale pour établir une nouvelle procédure d'évaluation nationale, commune à tous les ESSMS ;
- D'un nouveau cahier des charges fixant les exigences requises pour l'habilitation des organismes pouvant réaliser les évaluations.

L'entrée en vigueur du nouveau dispositif marque donc la fin de la distinction entre évaluation externe et évaluation interne. Désormais, les évaluations sont réalisées selon un cycle qui inclut :

- Des auto-évaluations non obligatoires mais fortement recommandées dans un objectif d'amélioration continue de la qualité ;
- Une évaluation menée tous les cinq ans par un organisme accrédité.

Enfin, contrairement au dispositif précédent qui ne prévoyait la prise en compte, pour le renouvellement de l'autorisation, que du dernier rapport d'évaluation ; les résultats de l'ensemble des évaluations transmises sur les quinze années de l'autorisation et au plus tard deux ans avant la fin de l'autorisation, sont pris en considération.

Il est à noter que toute autre démarche interne relative à la qualité et complémentaire au dispositif des évaluations peut également être envisagée.

6. JOURNÉES RÉALISÉES

	2019	2020	2021	2022	2023
Accueil jour	993	1311	2561	2208	2341
Accueil nuit	1609	943	871	864	850
Ambulatoire	3848	4228	3201	3925	4032

Notre prévisionnel distingue les modalités d'accompagnement : prévisionnel jour + prévisionnel nuit + prévisionnel ambulatoire.

Le fonctionnement en dispositif et la fluidité de parcours serait renforcé par un prévisionnel établi de manière globale (nuit + jour + ambulatoire).

Le mode de calcul est le suivant : quand un jeune bénéficie de plusieurs modalités d'accompagnement dans la même journée, le principe est le suivant : l'accompagnement de nuit prévaut sur l'accompagnement en journée, qui prévaut sur l'accompagnement ambulatoire.

La majorité des actes est en directe auprès des usagers. Ils ne peuvent avoir de l'effet que s'ils sont couplés à un travail familial et à des rencontres avec les partenaires. C'est le niveau d'informations égal pour chacune des personnes autour de l'enfant qui a de l'intérêt et un impact.

Travailler avec les familles constitue à nos yeux une modalité pertinente de la réalisation de notre mission de soin. Il est en tout premier lieu le parcours pour aller sur le chemin d'une adhésion réelle. Travailler les compétences familiales c'est permettre à chaque parent de prendre ses responsabilités.

7. LE RAPPORT FINANCIER

Présentation des comptes de résultats et commentaires :

Résultat comptable : Excédent de **20 907.52 €**

Les charges :

Groupe 1 : Excédent de dépenses de 1401.26

Les dépenses sont maîtrisées. Il est à noter que les services extérieurs ont été impactés par la poursuite de la mise en place de thérapeutes en libéral, thérapeutes qui se situent sur le bassin de vie de l'enfant. La transition inclusive doit être le guide de toutes les actions.

Un camp d'une semaine en juillet, en bord de mer et deux groupes de médiation par l'animal expliquent le dépassement de la ligne 611230.

N°	INTITULE	BE 2023	Réalisé 31/12	écart
	<i>ACHATS</i>	<i>54 800,00</i>	<i>42 996,11</i>	<i>-11 803,89</i>
606110	Eau et assainissement	1 000,00	462,85	-537,15
606120	Electricité	6 000,00	8 267,69	2 267,69
606130	Chauffage	17 000,00	8 145,51	-8 854,49
606210	Carburants	8 000,00	10 583,24	2 583,24
606220	Produits d'entretien, buanderie, hygiène	2 000,00	2 071,35	71,35
	<i>SERVICES EXTERIEURS</i>	<i>10 000,00</i>	<i>18 262,52</i>	<i>8 262,52</i>
611100	Honoraire médecins	5 000,00	6 280,00	1 280,00
611230	Prestations à caractère médico-sociales	5 000,00	11 982,52	6 982,52
	<i>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</i>	<i>125 700,00</i>	<i>130 642,63</i>	<i>4 942,63</i>
624200	Transport individuel-collectif/	100 000,00	106 497,17	6 497,17
	TOTAL GROUPE I	190 500,00	191 901,26	1 401,26

Groupe 2 : Déficit de dépenses 51 026.64 €

Le déficit de dépenses est dû à la vacance du poste de psychologue à mi-temps et du 0.15 ETP de l'assistant(e) social(e).

Groupe 3 : Excédent de dépenses de 28 714.49 €

N°	INTITULE	BE 2023	Réalisé 31/12	écart
	CHARGES STRUCTURELLES	36 380,00	36 959,63	579,63
615502	Entretien du matériel de transport	1 500,00	2 292,98	792,98
615503	Entretien espaces verts		1 233,60	1 233,60
615600	Maintenance	6 000,00	6 108,77	108,77
616000	Primes d'assurances	7 000,00	7 117,95	117,95
618200	Documentation Générale	300,00	417,04	117,04
	AUTRES CHARG.GEST. COUR.	39 706,22	39 707,11	0,89
	CHARGES FINANCIERES	0,00	12 199,01	12 199,01
664000	charges financières		12 199,01	12 199,01
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 192,04	3 286,08	1 094,04
671000	Charges exceptionnelles		1 094,04	1 094,04
675000	Valeur comptables éléments actifs cédés			0,00
678000	Transfert de charges amortissements	2 192,04	2 192,04	0,00
	DOT AMORT ET AUX PROV.	82 348,96	97 189,88	14 840,92
681	Dotation aux amortissements	32 037,96	46 481,88	14 443,92
	TOTAL GROUPE III	160 627,22	189 341,71	28 714,49

Certaines dépenses sont tournées vers l'entretien de St Pouange (615503).

Les produits

Groupe 1 : Un total de 1 041 764.53 : Dotation globale : 1 041 764 .53 € + l'obtention de Crédits non reconductibles à hauteur de 49 962€

Groupe 2 : Excédent de 486.70 €

Groupe 3 : Excédent de 7180.34 €

Affectation du résultat excédentaire : + 20 907.52 €

Affectation du résultat DITEP 2023		
106857	Réserve compensations charges d'amortissements	20 907,52
		20 907,52

8. PERSPECTIVES FUTURES

Au-delà d'un simple récit, ce rapport d'activité se veut le témoignage de l'engagement de toute une équipe auprès d'enfants, d'adolescents en difficulté, voire en souffrance mais avec de grandes potentialités.

Il se veut aussi le témoignage que le fonctionnement en dispositif permet :

- Une désinstitutionalisation et une diversification des accompagnements permettant une conception des parcours des jeunes répondant mieux à leurs besoins.
- Une augmentation des jeunes scolarisés en milieu ordinaire.
- Une évolution de l'équipe avec la mise en commun de l'ensemble des personnels : tout comme pour l'accompagnement il existe une forme de « décloisonnement » des missions.
- Une accentuation des liens entre Education Nationale et DITEP.
- Une grande implication des familles.
- Un renforcement de la connaissance mutuelle entre institutions.

Pour faire équipe, l'impératif de déconstruction s'impose, avec comme visée essentielle, de rendre possible des réponses collectives permettant de satisfaire aux exigences de la situation des enfants.

Les perspectives 2023 lors du rapport d'activité 2022 étaient celles-ci :

Réalisé En cours

- **Consolider le fonctionnement en dispositif en harmonisant les représentations de chacun au sujet des institutions** : Le travail doit se poursuivre, il se veut sans relâche et chaque échange, rencontre, sont l'occasion d'actualiser les représentations.
- **Continuer le travail avec l'Education Nationale** : la non-inscription d'une partie des élèves accompagnés par le DITEP dans les bases écoles :
 - o Ne permet pas un effectif réel
 - o Entame l'égalité des chances :
 - Les élèves n'ont pas accès à l'environnement numérique, aux examens, aux passages en classe supérieur
 - Les familles ne sont pas associées à la vie de l'école (Représentants d'élèves par exemple)

- Harmoniser et adapter les outils au dispositif ITEP :
 - o Via-trajectoire (MDPH)
 - o Agrément (ARS)
 - o Enseignants référents de secteur pour les ESS (E.N)
- Proposer des formations communes : DITEP et E.N : en vue de mieux se comprendre, il nous faudrait quelques référentiels communs. (Proposé par le DITEP aux enseignantes DEC)
- Que le tiers temps de thérapeute familial soit couplé à de l'art thérapie afin de permettre au DITEP de diversifier les réponses thérapeutiques.

Pour 2024 :

- Le futur lieu du DITEP à ST POUANGE est à créer : demande PAI - Plan
- Les projets en cours doivent se poursuivre
- La structuration du DITEP doit inclure des missions de prévention et doit être une ressource. La post-sortie doit aussi être plus accompagnée et plus rythmée, ne pas attendre de sécuriser le parcours à 100% , cela se révèle impossible.
- Le travail de collaboration avec les 3 DITEP du département doit permettre la proposition d'une convention cadre à l'ARS.

La logique de parcours, le pouvoir d'agir et l'autodétermination s'inscrivent dans la transition inclusive : l'idée est de parvenir à constituer un réseau interinstitutionnel où tous les acteurs concernés par le handicap se mobilisent sur leur territoire afin que chaque personne puisse vivre selon ses choix.

Nous souhaitons la participation de tous.